RÈGLEMENT OFFICIEL – BACKYARD SERIES **AGDE**

Organisée par My Sport Agency et 2J Performance

Article 1 : Présentation de l'épreuve

La Backyard Series Toulouse s'inspire librement du concept inventé par Lazarus Lake, créateur emblématique de la célèbre Barkley dans le Tennessee (USA). Ce format original a été mis à l'honneur lors de notre première édition en janvier 2025 à Castanet Tolosan, en présence de Lazarus Lake lui-même.

- Le départ de la Backyard Agde (infinie) sera donné le **vendredi 18 décembre 2026, à 17h00** au Moulin des Évêques (avenue du 8 Mai 1945, 34300 Agde).
- Le départ de la Backyard Access Agde (6 boucles) sera donné le **jeudi 17 décembre 2026**, **à 18h00** au Moulin des Evêques à Agde.

Le concept est simple : une boucle de 6,706 km doit être effectuée en moins d'1 heure, consécutivement chaque heure, jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'un seul participant qui est alors déclaré "survivant".

Plus précisément :

- La course se déroule en individuel
- Vous prenez le départ en même temps que les autres concurrents, pour effectuer une boucle de 6,706 km. Vous disposez de 1 heure maximum pour la terminer.
- **Si vous terminez la boucle avant la fin de l'heure en cours** :
    - Le temps restant est à votre disposition pour vous ravitailler et vous positionner sur la ligne de départ pour repartir à l'heure qui suit.

      Exemple : départ à 12h00 → boucle terminée à 12h45 = 15 minutes de "temps libre". Vous devez impérativement reprendre le départ à 13h00 pour rester en course.
    - Si vous décidez de ne pas reprendre le départ à l'heure qui suit, vous serez considéré comme abandon (DNF) mais votre dernière boucle sera tout de même comptabilisée.
- **Si vous ne terminez pas la boucle avant la fin de l'heure en cours :**
    - Vous êtes forcé à l'abandon (DNF) et ne pourrez pas reprendre le départ.

      Exemple : départ à 12h00 → arrivée à 13h01 = 1 minute de retard. Vous êtes contraint d'abandonner et ne pouvez plus reprendre le départ.
    - Votre dernière boucle ne sera pas comptabilisée.

- **Ce processus se répète chaque heure**, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus qu'1 seul coureur qui effectue une boucle complète avant la fin de l'heure qui a été lancée. Celui-ci sera alors déclaré **survivant** (vainqueur).
- *Pour **la Backyard Access** (mini backyard) : le nombre de tours maximum sera de 6. L'épreuve se terminera donc à 00h00.*
- Si le dernier coureur qui se lance sur la boucle n'arrive pas la terminer avant la fin de l'heure en cours, aucun survivant ne sera déclaré !

Pourquoi 6,706 km ?
Parce qu'en 24 boucles (donc 24 heures), cela représente 100 miles (161 km), une distance symbolique dans le monde de l'ultra-endurance.

Article 2 : Inscriptions

2.1 Inscriptions

Les inscriptions se font exclusivement en ligne en vous rendant dans l'onglet "inscription" de notre site internet https://backyardseries.fr

La course est limitée à **220 participants**, au-delà, une liste d'attente sera établie pour combler les possibles désistements.

2.2 Tarifs

Ils incluent :

- La participation à une épreuve mythique, qualificative à la Barkley
- Un dossard personnalisé avec votre nom
- Un système de chronométrage par puce
- Un cadeau de bienvenue
- Un lot de non-finisher remis à chaque coureur ayant effectué au moins une boucle
- Accès à un ravitaillement léger à chaque heure + ravitaillements solides toutes les 3 heures (jusqu'à l'abandon)
- Une salle de repos chauffée
- Votre petite photo individuelle
- Association de premiers secours présente sur place
- Frais logistiques et organisationnel

Ce tarif ne comprend pas les frais d'inscriptions (commission billetterie)

2.3 Annulation de l’inscription

Lors de son inscription, le participant peut souscrire, en option, à l'offre **FLEX** proposée par la plateforme d'inscription Finishers.

En cas d'annulation, les participants ayant souscrit cette option devront adresser leur demande directement au service après-vente de Finishers via le formulaire de contact : https://www.finishers.com/contact.

Les conditions de remboursement et de prise en charge sont celles prévues au moment de la souscription de l'option FLEX, notamment :

- remboursement de 100 % du montant du billet jusqu'à J-60 ;
- remboursement de 60 % du montant du billet jusqu'à J-30 ;
- remboursement de 30 % du montant du billet jusqu'à J-15 ;

Les demandes d'annulation, de remboursement relevant de l'option FLEX sont exclusivement traitées par Finishers.

En dehors des dispositions prévues par l'option FLEX, aucune annulation ni aucun remboursement ne pourra être effectué par l'organisateur, My Sport Agency

Toutefois, le participant a la possibilité de transférer gratuitement son dossard à la personne de son choix, directement depuis son espace personnel sur la billetterie.

Par ailleurs, une fois l'événement complet, une plateforme officielle de revente sera ouverte. Les participants qui le souhaitent pourront y proposer leur dossard à la revente. En cas de rachat par un nouvel acquéreur, le participant sera remboursé selon les conditions applicables de la plateforme de revente, le montant du remboursement pouvant être partiel.

2.4 Annulation ou modification de l’événement

L’organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les horaires, voire d’annuler l’épreuve en cas de :

- Force majeure
- Intempéries majeures
- Problèmes logistiques ou administratifs indépendants de notre volonté

Dans ce cas-là, aucun remboursement ne sera effectué - Selon la date à laquelle l’annulation de l’évènement est prononcée, un report pourra être proposé par l’organisation.

Article 3 : Déroulement de l'épreuve

3.1 Départs

- Chaque nouveau départ est donné exactement 1 heure après le précédent.
- Les coureurs doivent impérativement être présents dans la zone de départ lorsque retentit le signal de départ pour la boucle
- Tout retard (même de quelques secondes) signifie une élimination.

Un compte à rebours sera annoncé à 3 minutes, 2 minutes et à 1 minute du départ.

3.2 Règles sur la boucle

- Boucle de 6,706km balisée, à réaliser en moins de 60 minutes. Ainsi, la boucle sera validée et donne droit pour concourir à la suivante.
- Aucun abandon temporaire du circuit n'est permis (sauf nécessité sanitaire urgente) ; Tout abandon doit être signalé au bureau d'organisation situé à l'arrivée de la boucle
- Chaque boucle se fait en autonomie et sans aucune aide - assistance extérieure. Aucun accompagnateur n'est autorisé sur le parcours. **Une fois le départ de la boucle lancé, il est interdit de prendre quoi que ce soit**, ou de revenir à la base vie avant d'avoir effectué la boucle.
- Aucune aide n'est autorisée sur le parcours : **bâtons, musique, appels téléphoniques sont interdits**.
- Il est autorisé d'emporter avec vous votre propre alimentation.
- Le balisage devra être suivi à la lettre ; Toutes sorties - écarts ou non pointages entraîneront la disqualification du participant
- Les plus rapides sont invités à dépasser avec courtoisie, les plus lents à faciliter le passage

---

Article 4 : Zone de repos & Assistance

Chaque concurrent aura un espace de repos dédié dans la salle.

L'usage des toilettes, (vestiaires et douches s'il y en a) est assujettie au plus grand respect des lieux qui nous sont généreusement alloués.

Un parking sera mis à disposition des coureurs sur place, et ceux-ci devront stationner exclusivement sur ce parking.

L’assistance est strictement limitée à la **zone de repos**, située à proximité immédiate du point de départ / arrivée. En raison de la capacité de la salle et pour respecter le repos des coureurs, le participant pourra bénéficier de l’**assistance d’une seule personne** à la fois.

Aucune aide ne sera tolérée sur le parcours.

Article 5 : Logistique & matériel obligatoire

L’événement pouvant durer plusieurs heures (voire plusieurs jours), chaque participant doit être autonome en termes de couchage, alimentation complémentaire et matériel. Merci d’apporter vos propres ustensiles pour des raisons d’hygiène.

Quelques micro-ondes seront mis à votre disposition dans la salle.

Pour des raisons de sécurité et des raisons environnementales, **nous obligeons les participants à être munis :**

- d’une lampe frontale (les nuits)
- d’une gourde ou d’un gobelet réutilisable

Article 6 : Ravitaillement

Ravitaillements solides – toutes les 3 heures

Toutes les 3 boucles (soit toutes les 3 heures), un ravitaillement complet vous sera proposé, comprenant notamment :

- Riz, pâtes, pommes de terre ou équivalents
- Protéines
- Fruits frais ou secs
- (Options salées ou sucrées selon l’heure)

Pendant la nuit, des boissons chaudes seront également servies : bouillon, café ou thé.

Ravitaillements légers – toutes les heures

À chaque heure, un ravito plus léger permettra de maintenir l’énergie avec :

- Fruits variés
- Gâteaux sucrés et salés
- Boissons sucrées

Article 7 : Conditions de participation

- Âge minimum requis : **18 ans**
- Comme l'impose la réglementation sportive, il est exigé :
    - Soit une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation
    - Soit le formulaire PPS datant de moins de 3 mois à la date de l'épreuve

Aucune participation ne sera possible dans le cas contraire.

Article 8 : Dossards

- Retrait possible **jusqu'à 30 minutes avant le départ**
- Le dossard doit être porté de manière visible durant toute la durée de la course. En l'absence de ce dernier, le participant sera mis hors course.

Article 9 : Chronométrage et classement

- À la fin de l'événement, un tableau récapitulatif indiquant le nombre de tour effectué sera affiché et publié sur nos réseaux sociaux
- Un chronométrage individuel sera effectué sur chaque tour.
- La dernière personne à effectuer un tour complet dans le temps imparti est déclaré "survivant" (vainqueur) et met fin à l'épreuve. Les coureurs abandonnant la course seront classés « DNF » (« Did Not Finish »).
- Si aucune personne n'arrive à terminer seule un dernier tour, aucun vainqueur n'est déclaré.

Article 10 : Comportement et sécurité

<u>10.1 Abandons & entraide</u>

- Les participants se doivent secours et entraide. En cas d'accident - de blessure d'un concurrent, chaque participant s'engage à lui porter secours et à contacter le plus rapidement possible le PC course ou un membre de l'organisation.

- Si les conditions météorologiques, l'état physique ou le mauvais comportement d'un concurrent l'exigent, l'équipe médicale, et/ou le comité de course ont tout pouvoir pour contraindre un concurrent à l'abandon.
- En cas d'abandon de sa propre initiative, le coureur doit impérativement prévenir au plus vite le PC course situé sur la base de vie, remettre son dossard et sa puce GPS. Si toutefois ce n'était pas le cas, l'organisation se donnerait le droit d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre de ce dernier pour le remboursement des frais occasionnés.

10.2 Responsabilité

L'organisation décline toute responsabilité en cas de :

- Blessure, défaillance physique ou psychique
- Vol ou détérioration de matériel
- Incidents survenus en dehors du cadre de la course

10.3 Respect

Tout comportement irrespectueux (verbal ou physique) envers l'équipe organisatrice, les bénévoles, les autres participants entraînera une exclusion immédiate et définitive.

Article 11 : Assurance

- L'organisation dispose d'une assurance responsabilité civile organisateur
- Chaque participant doit obligatoirement avoir souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels auxquels la participation à cette manifestation peut les exposer. Il appartient aux participants de se garantir pour ce type de dommages.
- L'organisation conseille également à chaque concurrent d'être en possession d'une assurance rapatriement, frais de recherche et de secours.

Article 12 : Environnement

- Les participants devront impérativement respecter l'environnement et le site, sous peine d'une disqualification immédiate
- Toute personne qui sera surpris en jetant des emballages, des papiers ou tout autre détritus avant, pendant ou après la course sera immédiatement sanctionné

Article 13 : Droit à l'image

Toute personne inscrite autorise les organisateurs à utiliser son image (fixe ou audiovisuelle), sur tout support, pour la promotion de l'événement, sans compensation financière.

Toutes les personnes devront renoncer à se prévaloir du droit à l'image durant toute la durée de l'épreuve. Elles renonceront à tout recours à l'encontre de l'organisation et de ses partenaires pour l'utilisation faite de leurs images ou des données les concernant.

Seuls les photographes, vidéastes, partenaires et journalistes agréés par l'organisation seront autorisés à faire commerce de leur production.

Article 14 : Contrôle antidopage

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport. Les participants s'engagent à se soumettre à tout contrôle antidopage.

Article 15 : Acceptation du règlement

Toute inscription à la Backyard Series Toulouse implique **l'acceptation totale et sans condition** du présent règlement.

Les organisateurs se réservent le droit de le modifier tout ou partie, sans préavis et à n'importe quel moment pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités compétentes.